

Rendez-vous de la FFN #4

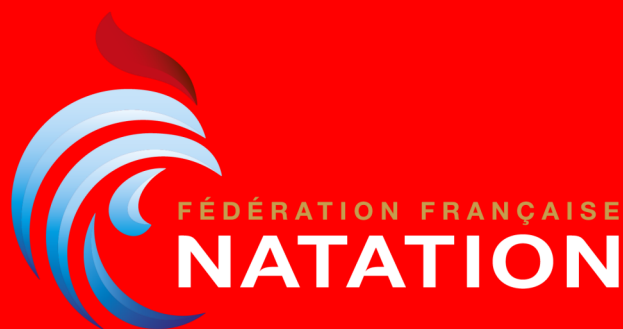
(Formation à distance)

Formation athlétique -
Applications concrètes

Vendredi 23 avril 2021

Nombre de places : 100
(Formation à distance)

Intervenante : Cécile
DUCHATEAU





RENDEZ-VOUS DE LA FFN #4

FORMATION ATHLÉTIQUE - APPLICATIONS CONCRÈTES

Ce 4eme rendez-vous de la FFN s'inscrit dans le prolongement de la formation à la Vitesse et la Force en préparation physique. L' échange s'appuiera sur le choix des mouvements dans la formation athlétique du nageur à travers 2 étapes majeures. Nous illustrerons par exemple tout un panel de mouvements pour renforcer ou mobiliser l'épaule.

PUBLIC VISÉ

- * Entraîneurs, directeurs techniques, étudiants STAPS etc.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Etre capable de mettre en œuvre les connaissances liées à la formation athlétique du nageur

CONTENUS DE LA FORMATION

- * Rappel qualités physiques
- * Principe de Pattern moteur
- * Applications concrètes : cheville-genou-hanche-épaule-noyau (exercices- points de vigilance-organisation)
- * Séances types

ORGANISATION DE LA FORMATION

- * Support visio, fiches types
- * Echanges et partages d'expérience

INTERVENANTE

Cécile DUCHATEAU, CTS Centre Val de Loire, Référente nationale Préparation Physique FFN Optimisation de la Performance

Formation limitée à 100 places

Lien d'inscription :

<https://forms.gle/nWSz5JHuB95fbadW8>



INFAN FFN

DATES ET VOLUMES HORAIRES

Vendredi 23 avril 2021
de 9h00 à 12h00
Connexion à partir de
8h40

Volume horaire : 3 heures

LIEU DE FORMATION

Formation en distanciel.
Utilisation de Zoom

CONTACT & INSCRIPTIONS

Inscription via le lien suivant
avant le **mardi 20 avril 2021**

<https://forms.gle/nWSz5JHuB95fbadW8>

Valentin MATHOU,
INFAN
01.70.48.45.51

**Institut National de Formation
des Activités de la Natation**
Fédération Française de Natation
104 rue Martre, CS 70052,
92583 CLICHY Cedex

Déclaration d'activité :
11753454075
Numéro SIRET :
775 695 802 00063
Code APE :
93 12 Z



RENDEZ-VOUS DE LA FFN #4

FORMATION ATHLÉTIQUE - APPLICATIONS CONCRÈTES

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable de construire une séance de préparation physique adaptée au public.
- Être capable de prévenir les blessures liées à la discipline.

HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap veuillez nous contacter a : infan@ffnatation.fr

EQUIVALENCE, SUITE DE PARCOURS

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la session. Elle pourra être prise en compte pour la partie des connaissances pédagogiques de la formation continue des brevets de la FFN.

PRÉREQUIS

Pas de prérequis nécessaires.

Un diplôme d'entraîneur est fortement recommandé pour maîtriser pleinement les concepts évoqués en formation.

Avoir suivi les 2 premiers RDV de la FFN est fortement recommandé pour maîtriser pleinement les concepts évoqués

ETAPES À SUIVRE

1. Inscription à partir du lien sur ce document.
2. Paiement de la formation avec envoi de l'ordre de virement à : infan@ffnatation.fr (une simple capture d'écran suffit).
3. Réception d'un mail de confirmation de paiement lorsque l'ordre de virement à été envoyé à l'adresse ci-dessus.
4. Quelques jours avant la formation, réception d'une fiche de présentation de la formation, planning détaillé, procédure pour se connecter le jour J + le devis (si un devis à été demandé).
5. Un jour avant la formation : réception du lien de connexion ZOOM.
6. Jour J de la formation.
7. Enfin, quelques jours après la formation : réception de la facture ou facture acquittée + l'attestation de suivi de formation + contenus Power-



INFAN FFN

DATES ET VOLUMES HORAIRES

Vendredi 23 avril 2021
de 9h00 à 12h00
Connexion à partir de
8h40

Volume horaire : 3 heures

LIEU DE FORMATION

Formation en distanciel.
Utilisation de Zoom

CONTACT & INSCRIPTIONS

Inscription via le lien suivant
avant le **mardi 20 avril 2021**

<https://forms.gle/nWSz5JHuB95fbadW8>

Valentin MATHOU,
INFAN
01.70.48.45.51

**Institut National de Formation
des Activités de la Natation**
Fédération Française de Natation
104 rue Martre, CS 70052,
92583 CLICHY Cedex

Déclaration d'activité :
11753454075
Numéro SIRET :
775 695 802 00063
Code APE :
93 12 Z

COÛT DE LA FORMATION

Entraîneurs Salariés / Bénévoles

Frais pédagogiques

50 euros

Paiement par virement bancaire exclusivement

Relevé d'identité bancaire—INFAN

CIC <i>Crédit Industriel et Commercial</i>							
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE							
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Banque	Guichet	N° compte		Clé	Devise	Domiciliation	
30066	10781	00020383303		07	EUR	CIC PARIS JAURES	
Identifiant international de compte bancaire							
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)			
FR76	3006	6107	8100	0203	8330	307	CMCIFRPP
Domiciliation				Titulaire du compte (Account Owner)			
CIC PARIS JAURES 125 AVENUE JEAN JAURES 75019 PARIS ☎ 01 53 35 43 87				INFAN 104 RUE MARTRE CS 70052 92583 CLICHY CEDEX			
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.							
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ							



INFAN FFN

DATES ET VOLUMES HORAIRES

Vendredi 23 avril 2021
de 9h00 à 12h00
Connexion à partir de
8h40

Volume horaire : 3 heures

LIEU DE FORMATION

Formation en distanciel.
Utilisation de Zoom

CONTACT & INSCRIPTIONS

Inscription via le lien suivant
avant le **mardi 20 avril 2021**

<https://forms.gle/nWSz5JHuB95fbadW8>

Valentin MATHOU,
INFAN
01.70.48.45.51

**Institut National de Formation
des Activités de la Natation**
Fédération Française de Natation
104 rue Martre, CS 70052,
92583 CLICHY Cedex

Déclaration d'activité :
11753454075
Numéro SIRET :
775 695 802 00063
Code APE :
93 12 Z



Dénomination sociale : **INFAN - FFN**
Adresse : **104 rue Martre – CS 70052 - 92 583 CLICHY Cedex**
Déclaration préalable : **11.75.34540.75**
Numéro SIRET : **775.695.802.000.63**



Conditions Générales de Vente

Institut National de Formation des Activités de la Natation

Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'INFAN. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'INFAN.
L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique, le dossier de candidature complet et par voie postale, deux chèques, dont l'un est relatif aux frais d'inscription et l'autre aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire sur le bulletin, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'INFAN au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'INFAN au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée, à la structure ou au stagiaire à leur demande.

Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe.

Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

Les tarifs réduits (étudiant, demandeur d'emploi) ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs.

Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le chèque correspondant aux frais pédagogiques est encaissé à la fin de la formation. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire. Pour les formations prises en charge par un OPC2 :

Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ; La copie de l'accord de prise en charge par l'OPC2 est transmise à l'INFAN dans les meilleurs délais ; La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPC2 et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPC2.

Dans le cas où l'OPC2 paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPC2.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPC2, le chèque de caution est encaissé, et l'INFAN s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPC2 (feuilles d'émargements, facture acquittée etc.).

L'INFAN se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée dans l'année qui suit son organisation.

Annulation/Abandon

A l'initiative de l'INFAN :

L'INFAN se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'INFAN s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et les frais pédagogiques de la formation versée, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'INFAN par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'INFAN. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'INFAN est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'INFAN, signé lors de la première formation et consultable sur le site internet.

Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).

INFAN - FFN

Tel : **01.70.48.45.1x**

www.ffnotation.fr/ffn infan@ffnotation.fr